

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le 05 Octobre 2017 à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents :

COTTIN Martine	LAUNAY Ludovic
ROUX Philippe	CHAUVEL Pascal
CHAUVEAU Stéphane	PELLIER Céline
COTEL Aurélie	ORY Patrick

Étaient représentés :

Était absent : HOOGHIEMSTRA Laëtiti

Est démissionnaire : LECHAT Jean-Louis

Secrétaire de séance : PELLIER Céline

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

1. Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie
2. Suppression du poste à 24 heures et mise en place des nouveaux horaires de la mairie
3. Taxe d'aménagement
4. Location de la salle pour l'association de Yoga / Mise en place d'un nouveau système de règlement pour location
5. Organisation du repas des anciens / Noël / Cérémonie du 11 Novembre
6. Fiscalité Professionnelle Unique
7. Compte-rendu des diverses réunions
8. Divers.

1. Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie

Madame le Maire présente Mme LEBRETON Thérèse, adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} Classe. Le poste a été créé à compter du 1^{er} Octobre 2017. Un emploi permanent à temps non complet à raison de 18 heures (*heures hebdomadaires*) de Secrétaire de mairie est maintenant mise en place.

Madame LEBRETON a pris ses fonctions depuis Lundi. Les horaires d'ouverture seront changés et seront diffusés par voie de presse et sur le site internet. Madame LEBRETON travaille comme secrétaire de Mairie sur la commune de Mont Saint Jean.

2. Suppression du poste à 24 heures et mise en place des nouveaux horaires de la mairie

Une demande de suppression de poste de secrétaire de mairie - adjoint administratif territorial pour un temps de travail de 24 heures, acte fait en date du 07/08/2017 par le Maire de la commune de LE GREZ et un avis favorable a été donné par le Comité technique du Centre de Gestion. La création de poste de secrétaire de mairie ; d'adjoint administratif territorial pour un temps de travail de 18 heures a été accepté

Il est mis en place les nouveaux horaires du poste à savoir : les lundi et Mercredi 13 heures 30 à 18 heures 30 ; les Mardi et Jeudi de 8 heures à 12 heures soit 18 heures semaines.

2017- 029 Suppression du poste à 24 heures

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant la nécessité de *supprimer* l'emploi d'adjoint administratif sur un poste à temps non complet de 24 heures semaine, en raison de la taille de la commune.

Considérant la nécessité de *créer l'emploi d'adjoint administratif sur un poste à temps non complet de 18 heures semaine*, en raison de la taille de la commune,

Le Maire propose à l'assemblée :

FONCTIONNAIRES

La création d'un emploi de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe, permanent à temps non complet de 18 heures semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2017,

Filière : ADMINISTRATIF,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif,

Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

3. Taxe d'aménagement

❖ Taux d'aménagement

Madame le maire informe qu'une délibération avait été prise en 2012 pour mettre en place la Taxe d'Aménagement qui remplaçait La Taxe Locale d'équipement, la Taxe Départementale, la Taxe départementale des espaces verts Naturels sensibles et la participation pour Aménagement d'ensemble. A ce jour, cette taxe est aux taux de 2.5%. Le Conseil municipal décide de laisser ce taux de 2.5%.

2017- 030 Révision de la Taxe d'aménagement

Madame le maire informe le Conseil Municipal de l'existence de la Taxe d'Aménagement qui permet de financer les équipements publics de la commune.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

De maintenir sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 2.5%

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

4. Location de la salle pour l'association de Yoga / Mise en place d'un nouveau système de règlement pour location

4-1 Suite à la demande de la location de la salle polyvalente de Le Grez par l'association « Les amis du Yoga » de Sillé-le Guillaume ; le jeudi soir de 18 heures 30 à 20 heures à compter du 14 septembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018.

Mme le Maire a donné son accord pour cette période avec une facturation annuelle de 300 € à l'association qui est hors commune. La consommation d'électricité dans la salle polyvalente sera

surveillée et comparée à la consommation de l'année précédente. Il pourra être demandé une participation si la consommation d'électricité dérive trop (supérieure à 1/3 de la consommation précédente)

2017/031 – Tarifs location spécifique hors commune pour 2017 2018

Après avoir présentée la demande de l'association « Les amis du Yoga » de Sillé-le Guillaume, le Conseil Municipal décide une facturation spécifique pour l'association hors commune pour le montant de 300 € pour la période du 14 septembre 2017 au 30 juin 2018. Si la facture d'électricité venait à dépasser d'un tiers celle de l'année précédente, il pourrait être fait une demande de participation aux frais supplémentaires d'électricité après rencontre.

Tarifs de location de la salle polyvalente de la commune

4-2 Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la location de la salle polyvalente.

Il est proposé d'augmenter de 2 %, les tarifs

2017/32- Tarifs de la location de la salle polyvalente pour l'année 2018

Le Conseil Municipal décide de changer le tarif des locations de la salle polyvalente du 1^{er} janvier 2018 et, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce changement de tarif de 2 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la prime de salissure :

⇒ La pénalité de salissure correspondant à 25 % du montant de la location initiale si la salle polyvalente est rendue sale ainsi que ses abords (parquet taché, bouteilles cassées...) par les locataires, avec un prix plancher de 25 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ Qu'un demi-tarif en plus de la location primitive sera appliqué, en cas d'utilisation de la salle le lendemain de la location pour le repas du midi (la salle devra être libre à 20 heures)
- ⇒ le tarif de la location de la vaisselle sera appliquée en fonction du nombre de couverts demandés
- ⇒ le tarif de la vaisselle à laver.
- ⇒ La non-restitution de la caution en cas d'annulation de la réservation sauf cas de force majeure (maladie, accident sous réserve de la fourniture de justificatifs)
- ⇒ Un titre de réservation de 50 € sera émis hors de l'établissement du contrat et un titre pour solder la location sera émis un mois avant la manifestation avec déduction du montant de la réservation.

TARIFS LOCATIONS SALLE POLYVALENTE APPLICABLES AU 1 ^{er} JANVIER 2018 EN EUROS	VIN D'HONNEUR	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES
SALLE N° 1 Bar et Couloir 160 Personnes	87	230	255	153
SALLE N° 2 Bar et Couloir 110 Personnes	82	179	204	128
SALLE N° 3 Bar et Couloir 80 Personnes	77	158	184	107
SALLE N° 4 50 Personnes	66	107	133	71
SALLE N° 5 25 Personnes	56	97	122	66

La location de vaisselle est demandée en supplément :

0 à 80 couverts	31
81 et plus	41

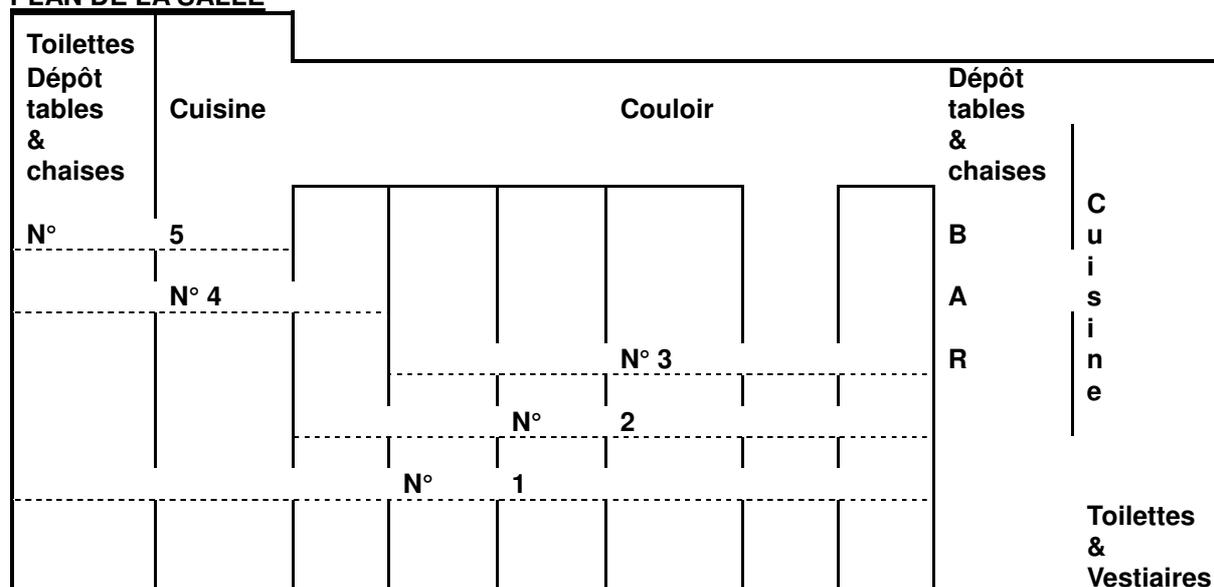
Si la vaisselle est à laver, il sera demandé en supplément de la location initiale :

0 à 75 couverts	71
76 et plus	82

Si la salle polyvalente est rendue sale ainsi que ses abords (parquet tâché, bouteilles cassées ...) nécessitant le nettoyage par un employé communal, il sera facturé en plus un complément égal à 25 % du montant de la location initiale avec un minimum de 25€ (quel que soit le numéro de salle louée).

En cas d'utilisation de la salle le lendemain de la location initiale, pour le repas du midi, il sera facturé un demi-tarif en plus de la location initiale (la salle devra être libre à 20 heures).

PLAN DE LA SALLE



4-3 Madame le Maire propose de supprimer la régie pour supprimer chèques et argent à la Mairie
Une mise à jour des documents restant nécessaires.

2017/33 – OBJET : Suppression de la régie de recettes pour la salle polyvalente

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante de la suppression la régie de recettes pour la perception des recettes de la salle polyvalente instituée par le Conseil Municipal du 16/05/2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la suppression de la régie de recettes pour la perception des recettes de la salle polyvalente.

5-Organisation du repas des anciens / Noël / Cérémonie du 11 Novembre

Madame le Maire rappelle que la cérémonie du **11 Novembre 2017** à lieu à MONT SAINT JEAN.
La messe est prévue à 10 heures.

Au retour dans la commune, un défilé est prévu au monument aux morts avec les enfants de la commune.

Il faut prévoir l'achat d'une gerbe, et du nécessaire pour un vin d'honneur.

M CHAUVEL s'en charge. Il est demandé à Madame LUSSON de mettre les tables en place le vendredi.

Madame COTTIN rappelle que le **repas des anciens** a lieu le **Dimanche 3 Décembre 2017**

Chaque conseiller recevra sa liste de personnes à inviter à ce repas lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 02/11/2017.

Le menu a été choisi par le conseil municipal.

L'animateur est choisi. La préparation de la salle se fera le samedi 2 décembre 2017 vers 10 heures
Il est rappelé aux membres que le repas est offert au couple des aînés si l'un des 2 à plus de 65 ans,
que seuls les invités et les conjoints des conseillers ou conseillères paient leur repas.
La liste des personnes venant au repas devra être déposée en mairie au plus tard le lundi 20
novembre 2017.

Madame le maire rappelle l'arrivée du **Père Noël le dimanche 10 Décembre 2017.**

Un spectacle a été choisi. Le prix de la prestation est de 450 € tout compris.
La liste des enfants sera fournie à Mme COTEL pour l'achat des jouets : il est rappelé que seuls les
enfants nés entre 2006 et 2017 sont concernés. Le comité des fêtes participe à l'achat des jouets
comme les années passées et sera invité à participer au spectacle.
Il sera donné un bon à chaque enfant pour accéder à la patinoire de Sillé-le Guillaume.

6-Fiscalité Professionnelle Unique

Suite à l'adhésion à la 4CPS placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
La Commune de LE GREZ ne perçoit plus aucun produit de fiscalité professionnelle.
Les délibérations établies auparavant au titre des taxes professionnelles deviennent inutiles.

2017- 034 Fiscalité Professionnelle Unique

A la suite du passage de notre communauté de communes de la 4CPS au régime de la FPU, le
Conseil Municipal décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de
Fiscalité Professionnelle.

7- Compte-rendu des diverses réunions

4CPS Réunion du Conseil Communautaire du 11/09/2017

Réflexion sur le local radiologie : dossier à suivre
Location du plateau 1 nord au télécentre à Société PHYTEC France
Participation de la 4CPS au Salon « Parcours France » du 10/10/2017 et au Salon des Entrepreneurs
des 7 et 8 février 2018.
Réflexion sur la compétence GEMAPI au 1^{er} Janvier 2018 (Gestion de l'entretien et restauration des
cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues)
Convention avec LMM (Le Mans Métropole) pour la collecte des ordures ménagères concernant les
communes de DEGRÉ et LA QUINTE.
Extension du Multi Accueil à Sillé
Bâtiment de la Plage : Mission SPS et contrôle technique
Attribution de compensation provisoire 2017(FPU)
Comité technique et CHSTC
Indemnités de Conseil et de confection budgétaire
Décisions modificatives budget principal et budget annexes « Sillé Plage »
Admission en non-valeur
Effacement de dettes

4CPS Réunion du 19/09/2017 (Commission Actions Sociales)

Prédéfinitions de la future compétence actions sociales (Note sur le fonctionnement des ALSH et note
sur le fonctionnement des associations de portage de repas)
Pôle Petite Enfance (Création des postes, fiches de poste, point sur l'avancée des travaux, mise à
disposition des locaux à la PMI)

4CPS Réunion du Conseil Communautaire du 02/10/2017

Aménagement de l'espace : PLUi et Modification du PLU de la commune de Tennie
Convention avec l'Office du Tourisme de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
Convention avec le Collège Paul Scarron et Saint Cœur de Marie à Sillé-le Guillaume dans le cadre

de la Classe Orchestre et des Ateliers Découverte
Remplacement d'un adjoint technique suite à une demande de mutation et d'une auxiliaire de puériculture dans le cadre d'une demande de mise en disponibilité.
Effacements de dettes.

8-Divers.

Information du SDIS72 :

A compter du 1^{er} Janvier 2018, les pompiers n'effectueront plus de destructions des nids d'hyménoptères (Guêpes, frelons ...) Sauf si problème sur domaine publique.

Sarthe Habitat

Il nous informe que le logement au 3 rue de Provence à LE GREZ sera disponible à compter du 1^{er} décembre 2017.

Contrat d'entretien du défibrillateur

Depuis son installation en janvier 2014, il n'existe pas de contrat de maintenance de celui-ci.

Nous avons un devis par la Sté SCHILLER France SAS, qui nous propose un contrat d'entretien et de service CS annuel hors consommable pour un montant de 180 € H.T.

Il est demandé des devis d'autres entreprises, sujet à revoir lors de la prochaine séance.

Congrès de Maires et Adjointes à Sillé-le Guillaume

Rappel, si les adjoints sont intéressés par ce congrès, l'inscription doit être faite avant le 13 octobre 2017

Nomination d'un référent défense

M. Philippe ROUX est nommé référent Défense pour la Commune de Le Grez- Réunion prévue le 06/12/2017 à Sillé-le Guillaume.

Avancement des travaux

Réunion avec l'entreprise CHAPRON le 16/10/2017 ;
Aménagement ex-jardinières avec mise en place de bancs sur 3 niveaux.
HANGAR : voir estimatif travaux aménagement pour 2018 demande DETR 2018

La séance s'est levée à 22h40
La prochaine réunion n'est pas fixée.

Le Maire,
Martine COTTIN

Stéphane CHAUVEAU	Céline PELLIER	Laëtitia HOOGHIEMSTRA	Aurélie COTEL	Pascal CHAUVEL
		ABSENTE		
Ludovic LAUNAY	Jean-Louis LECHAT	Patrick ORY	Philippe ROUX	
	Démissionnaire			